



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 16 mars 2022 — N° 37

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Marguerite Gauthier, présidente du comité Parents-Secours de Tétreaultville.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de féliciter Mme Nathalie Poirier, lauréate du prix Distinctions Reconnaissance de la Fédération des comités de parents du Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes d'Excellence sportive Sherbrooke ayant participé aux Jeux olympiques de Pékin.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner l'engagement pour la réussite scolaire des élèves et du personnel des écoles de la circonscription de Westmount-Saint-Louis.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer des travaux routiers à venir sur l'autoroute 10.

16 mars 2022

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner l’apport de M. Boris Bilicky à la communauté de Rouyn-Noranda.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Baharan Baniahmadi, récipiendaire d’une bourse des Mécènes investis pour les arts.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de déplorer le manque d’actions du gouvernement pour revitaliser la région de La Haute-Gaspésie.

Mme Blais (Prévoist) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la municipalité de Piedmont.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Carolyn Arsenault pour son engagement communautaire.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

16 mars 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 28 Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 28.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2022 par M. Rousselle (Vimont) concernant la conversion de la garderie de la Gare en CPE;
(Dépôt n° 385-20220316)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par M. Polo (Laval-des-Rapides) concernant le développement prioritaire et un soutien financier au projet de complexe sportif de l'école Mont-de-la-Salle de Laval;
(Dépôt n° 386-20220316)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant la réforme du droit de la famille et le maintien des droits des grands-parents;
(Dépôt n° 387-20220316)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 février 2022 par Mme Melançon (Verdun) concernant l'interdiction de la pesée dans les cégeps;
(Dépôt n° 388-20220316)

16 mars 2022

La réponse à la question écrite n° 57 concernant l'actualisation de la rémunération de l'exploitant au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'échéancier à cet effet, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 février 2022 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue);

(Dépôt n° 389-20220316)

La réponse à la question écrite n° 68 concernant l'engagement du gouvernement à l'égard du projet de campus en médecine vétérinaire déposé par l'Université de Montréal et l'UQAR, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 février 2022 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 390-20220316)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022 – Mars 2022;

(Dépôt n° 391-20220316)

Une lettre, en date du 11 mars 2022, que lui a adressée M. Michael Shwec, président du Congrès des Ukrainiens-Canadiens, Conseil provincial du Québec, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 23 février 2022 concernant son souhait d'une résolution pacifique du conflit armé en Ukraine.

(Dépôt n° 392-20220316)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 19 883 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du projet d'agrandissement du Collège Dawson (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 393-20220316)

16 mars 2022

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 986 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout du programme « Techniques de travail social » dans la liste des programmes admissibles aux bourses Perspective Québec.

(Dépôt n° 394-20220316)

Mme Guillemette (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 131 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la pollution lumineuse.

(Dépôt n° 395-20220316)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ménard (Laporte), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce fermement l'invasion injustifiée de la Russie en Ukraine;

QU'elle dénonce la violation russe de l'intégrité territoriale d'un État souverain, pratique contraire au droit international, et qu'elle demande un cessez-le-feu immédiat;

16 mars 2022

QU'elle rappelle que le présent conflit est une attaque frontale à la démocratie ukrainienne et à l'ensemble des démocraties du monde;

QU'elle dénonce le bombardement russe de plusieurs infrastructures civiles, notamment des hôpitaux et des écoles, qui ont entraîné la mort de nombreux innocents;

QU'elle réitère l'importance de la liberté de presse et qu'elle dénonce les menaces à la sécurité des journalistes et l'adoption de lois qui compromettent cette liberté;

QU'elle s'inquiète des conséquences humanitaires de ce conflit qui, jusqu'à présent, a fait plus de 3 millions de déplacés ukrainiens, majoritairement des femmes et des enfants, qui ont fui les horreurs de la guerre;

QU'enfin, elle salue le courage du peuple ukrainien et qu'elle réaffirme son soutien indéfectible aux citoyens de ce pays ainsi qu'aux membres de la grande diaspora ukrainienne du Québec durant ces temps incertains.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **263** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

16 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail exceptionnel des sages-femmes tout au long de la pandémie;

QU'elle prenne acte que malgré la Politique de périnatalité 2008-2018, seulement 4,5 % des femmes et personnes enceintes ont accès à leurs services;

QU'elle reconnaisse les avantages connus du suivi sage-femme dans le modèle actuel sur la santé de la mère et du nouveau-né;

QU'elle reconnaisse également que la pandémie a créé une hausse des demandes de suivis auprès de sages-femmes et que de plus en plus de femmes veulent accoucher hors centre hospitalier;

QU'elle déplore que l'allongement des listes d'attentes, la découverte des services d'obstétriques et l'absence de choix réels pour le lieu de l'accouchement limitent la liberté de choix des femmes et des familles en contexte périnatal;

QU'elle prenne acte que la convention collective des sages-femmes est échue depuis 31 mars 2020 et qu'elles sont toujours en attente d'une offre du gouvernement;

QUE l'Assemblée nationale enjoigne le gouvernement à débiter sans délai les négociations du renouvellement de la convention collective des sages-femmes afin d'améliorer leurs conditions de travail pour favoriser le développement des services de sage-femme au Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

16 mars 2022

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **264** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion concernant le dépôt du rapport d'événement devant suivre la levée de l'état d'urgence sanitaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Dorion (Taschereau) M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies qui se tient du 20 au 26 mars 2022;

QU'elle déplore que la conduite avec les facultés affaiblies est l'une des principales causes d'accident au Québec et que chaque année, en moyenne, 85 décès surviennent et 220 personnes sont blessées grièvement en raison de l'alcool au volant;

QU'elle rappelle que la conduite avec les facultés affaiblies est un acte dangereux et criminel, qui peut avoir de très lourdes conséquences;

QU'elle affirme la nécessité pour les conducteurs de ne pas conduire lorsqu'ils ont les facultés affaiblies.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

16 mars 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

16 mars 2022

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, est ajourné au nom de M. Leitão (Robert-Baldwin).

Les travaux reprennent à 15 heures.

16 mars 2022

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la montée constante de l'inflation qui a un énorme impact sur le coût de la vie pour les citoyennes et les citoyens et plus particulièrement pour les personnes ayant un revenu modeste;

QU'elle constate que l'augmentation du salaire minimum prévue par le gouvernement ne permet pas aux travailleuses et aux travailleurs d'absorber l'augmentation des coûts;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de présenter un plan d'augmentation graduelle du salaire minimum à au moins 18 \$ l'heure d'ici le 1^{er} mai 2023 afin d'assurer une prévisibilité des hausses;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'inclure dans le plan d'augmentation du salaire minimum des mesures de soutien pour les petites entreprises et le milieu communautaire.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 46 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 29 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 7 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

16 mars 2022

Au début de son intervention, M. Tanguay (LaFontaine), propose :

QUE la motion du député d'Hochelaga-Maisonneuve soit amendée de la manière suivante :

À la 8^e ligne, après les mots « au gouvernement », remplacer les mots : « de présenter un plan d'augmentation graduelle du salaire minimum à au moins 18\$ de l'heure d'ici le 1^{er} mai 2023 afin d'assurer une prévisibilité des hausses; » par les mots : « de procéder à des consultations spéciales élargies en vue d'établir la prochaine hausse du salaire minimum prévue pour le 1^{er} mai 2023; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la montée constante de l'inflation qui a un énorme impact sur le coût de la vie pour les citoyennes et citoyens et plus particulièrement pour les personnes ayant un revenu modeste;

QU'elle constate que l'augmentation du salaire minimum prévue par le gouvernement ne permet pas aux travailleuses et travailleurs d'absorber l'augmentation des coûts;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de procéder à des consultations spéciales élargies en vue d'établir la prochaine hausse du salaire minimum prévue pour le 1^{er} mai 2023;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'inclure dans le plan d'augmentation du salaire minimum des mesures de soutiens pour les petites entreprises et le milieu communautaire.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et sur la motion d'amendement de M. Tanguay (LaFontaine), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) refuse la proposition d'amendement de M. Tanguay (LaFontaine).

16 mars 2022

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 21 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) propose que le principe du projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee).

16 mars 2022

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 mars 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

16 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Ménard (Laporte), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard):

(Vote n° 263)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Hull)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
Boutin (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Samson (IND)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

16 mars 2022

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard):

(Vote n° 264)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (IND)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)